

Saint-Denis, le 25/04/2024

ARRÊTÉ N°660
fixant la liste des candidats reçus à l'examen du certificat de compétences
à l'emploi de formateur aux premiers secours (FPS)
au titre de l'année 2023

LE PRÉFET DE LA RÉUNION

- Vu** le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
- Vu** le décret n°92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation des moniteurs de premiers secours ;
- Vu** le décret du 22 juin 2022 portant nomination de Mme Parvine LACOMBE en qualité de sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 3 septembre 2012 modifié, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » (PAEF PS) ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°1079 du 1^{er} février 2023 portant organisation d'un jury d'examen du certificat de compétences de formateur aux premiers secours (FPS) ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°1639 du 7 août 2023 portant organisation d'un jury d'examen du certificat de compétences de formateur aux premiers secours (FPS) et du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (FPSC) ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°363 du 29 février 2024 portant délégation de signature à Mme Parvine LACOMBE, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;
- Vu** les procès verbaux des jurys d'examen du certificat de compétences de formateur aux premiers secours (PAEF PS) du 2 juin et 16 août 2023 ;
- Sur** proposition du chef d'État-major de zone et de protection civile de l'océan Indien,

ARRÊTE

Article 1^{ER} : Le certificat de compétences à l'emploi de formateur aux premiers secours est délivré aux candidats suivants :

Nom	Prénom	Numéro du Diplôme	Date examen	Organisme de formation
AYME	Nathalie	97423001	02/06/2023	CRF
JANAC	Corinne	97423002	02/06/2023	CRF
LAURET	Frédéric Davy	97423003	02/06/2023	CRF
MICHEL	Sabrina	97423004	02/06/2023	CRF
BAILLIF	Thibaud	97423005	16/08/2024	Croix Blanche
BARBIER	Jacques	97423006	16/08/2024	Croix Blanche
BLANCHER	Caroline	97423007	16/08/2024	Croix Blanche
GUEZO	Julie	97423008	16/08/2024	Croix Blanche
MAILLOT	Ludovic	97423009	16/08/2024	Croix Blanche
MANCEAU	Théo Simon	97423010	16/08/2024	Croix Blanche
ZITTE	Yoann	97423011	16/08/2024	Croix Blanche

Article 2 : La directrice de cabinet du préfet de La Réunion, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation
La sous-préfète, directrice de cabinet
du préfet de La Réunion,



Parvine LACOMBE

Délais et voies de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un un recours contentieux devant le tribunal administratif de La Réunion dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.